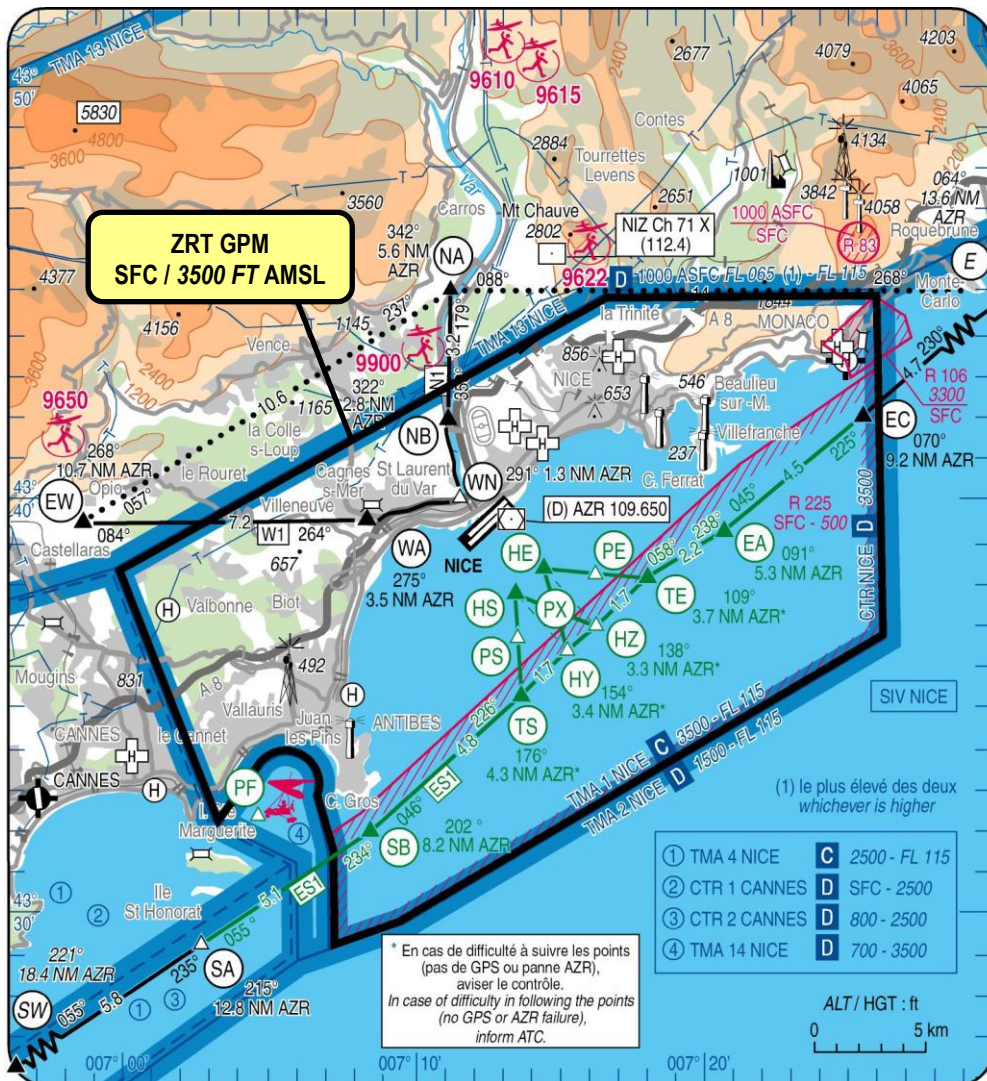


Objet : Création d'une Zone Réglementée Temporaire (ZRT) « GPM » pour le Grand Prix de Monaco de Formule 1 et d'un itinéraire transit grand sud hélicoptère

En vigueur : Du 23 au 26 mai 2025

Lieu : FIR Marseille LFMM - AD : NICE Côte d'azur LFMN, CANNES Mandelieu LFMD - Héliport : Monaco LNMN



ACTIVITÉ

Gestion des vols CAG par Nice Côte d'Azur.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT active :
23 mai : 00H00 - 23H59
24 mai : 00H00 - 23H59
25 mai : 00H00 - 23H59
26 mai : 00H00 - 12H00

INFORMATION DES USAGERS	
NICE INFO :	120.850 MHz, 122.925 MHz
NICE TOUR :	122.380 MHz, 123.150 MHz
CANNES TOUR :	118.625 MHz
LERINS TWR :	120.780 MHz
MONACO TOUR :	124.000 MHz

GESTIONNAIRE
NICE COTE D'AZUR TWR

STATUT
Zone Réglementée Temporaire qui coexiste avec les espaces aériens avec lesquels elle interfère.

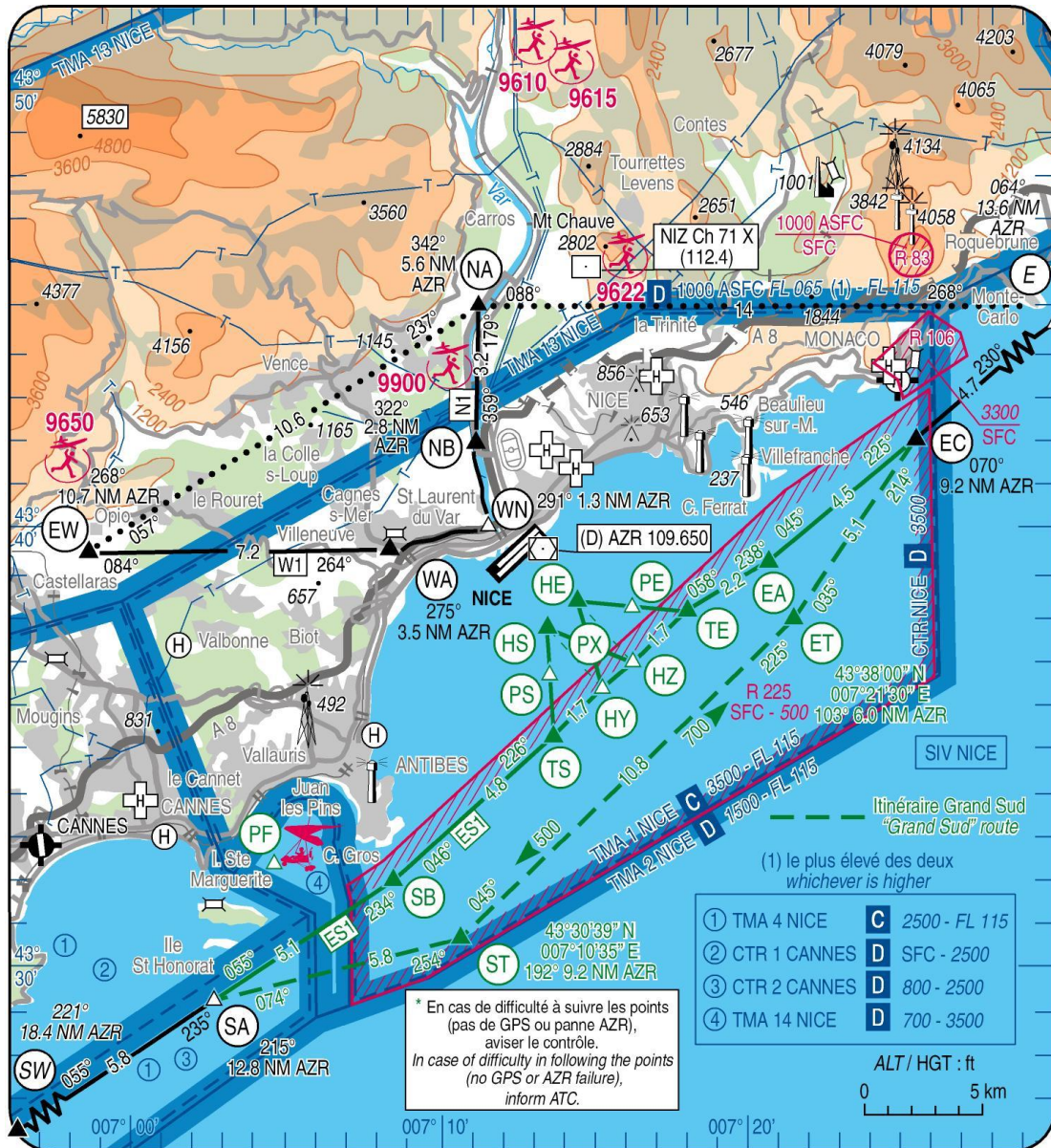
CONDITIONS DE PÉNÉTRATION
<p>CAG IFR : sur autorisation de NICE TWR.</p> <p>CAG VFR et CAM : contournement obligatoire pendant l'activité sauf pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après notification auprès du gestionnaire. - les hélicoptères opérant la ligne Nice-Monaco, dont le nombre et l'identification sont approuvés par les autorités monégasques et françaises ; - les hélicoptères ayant suivi la procédure d'autorisation du gestionnaire décrite dans le SUP AIP AIRAC 022/25 ayant pour objet « Restrictions d'utilisation de l'AD cause Festival du Film de Cannes et Grand Prix de Monaco » ; - les hélicoptères basés à Nice Côte d'Azur ou à Monaco utilisant le transit mentionné au paragraphe des dispositions particulières.

SERVICES RENDUS
A l'intérieur de la ZRT GPM, les services de la circulation aérienne rendus aux aéronefs sont identiques à ceux rendus dans les espaces avec lesquels cette zone coexiste.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES
Limites latérales et verticales identiques à la CTR Nice (cf. AIP France AD 2 LFMN.AD 2.17) à l'exclusion de la zone LF-R 106 Monaco.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
<p>Hélicoptères Pour rappel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans la ZRT, conditions météorologiques minimales d'utilisation des trajectoires hélicoptères au départ et à l'arrivée des FATOs de l'aérodrome de Nice Côte d'Azur : <table border="1" style="margin-left: 40px;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Visi</th> <th>Plafond</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Jour</td> <td>5 km</td> <td>1500 ft</td> </tr> <tr> <td>Nuit</td> <td>8 km</td> <td>1500 ft</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> • VFR spécial : les hélicoptères peuvent obtenir une clairance de VFR spécial sur les itinéraires entre Nice et Monaco si : <ul style="list-style-type: none"> ○ Visibilité > 5 km, ○ Plafond > 1000 ft. <p>Création d'un itinéraire de transit hélicoptères dit « Grand Sud », activable par le contrôle pendant les plages d'activation de la ZRT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - défini entre MONACO et CANNES passant par les points : EC – ET (2 NM au Sud-Est du point EA) – ST (2 NM au Sud-Est du point SB) – SA ; - utilisable de jour ; - si piste 04 en service : Altitude de 500ft AMSL vers l'Ouest et 700 ft AMSL vers l'Est ; - si piste 22 en service : Altitude de 500 ft AMSL dans les 2 sens. <p>Fréquence de contact pour les hélicoptères en transit Sud : 123.150 MHz.</p> <p>Des mesures de régulation de débit de trafic peuvent être mises en œuvre.</p> <p>Les usagers aériens sont invités à prendre connaissance des informations complémentaires qui pourraient être portées à leur connaissance par la voie de l'information aéronautique, notamment en ce qui concerne les restrictions d'utilisation des plateformes aéroportuaires de Nice et de Cannes.</p>		Visi	Plafond	Jour	5 km	1500 ft	Nuit	8 km	1500 ft
	Visi	Plafond							
Jour	5 km	1500 ft							
Nuit	8 km	1500 ft							

Transit hélicoptères "Grand Sud"



Extrait carte Hélistation NICE COTE D'AZUR AD 3 LFMN APP 01 - Edition 15 MAY 2025

ORGANISME A CONTACTER

Aéroport de NICE Côte d'Azur
 BP 3036
 06201 NICE CEDEX 3
 TEL : 04 93 17 21 31